

LE PRESIDENT,

**Conformément à la délégation accordée par
le Comité Syndical du 29 avril 2015 ;**

N° 16-34

Objet :

Subvention Animation PAEC 2017

Considérant que le projet-agroenvironnemental du Roannais (AEC) comprend un volet « MAEC » (mesures agro-environnementales et climatiques), un volet « animation » et un volet « actions complémentaires » ;

Considérant que les MAEC sont des outils permettant aux agriculteurs volontaires de s'engager dans une démarche environnementale sur une durée de 5 ans moyennant une compensation financière ;

Considérant que dans le cadre d'une mise à disposition de services, Roannaise de l'Eau s'appuie sur le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine (SMMM) pour animer le PAEC sur les bassins versants Renaison Teyssonne Oudan Maltaverne,

Considérant que le coût prévisionnel de cette opération de 12 500 € est inscrit au budget 2017 ;

Considérant que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et l'Europe (fonds FEADER), peuvent apporter des financements à hauteur de 100% maximum.

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

- 1°) de solliciter une subvention auprès des partenaires financiers ;
- 2°) de dire que le montant prévisionnel de cette opération correspond à 12 500 € ;

3°) d'effectuer toutes les démarches se rapportant à l'exécution de cette décision.

Roanne, le

19 DEC. 2016

Le Président,


Daniel FRECHET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202211-20161219-16-34-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2016